

DEPARTEMENT MEDICAL ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Objet : Nouvelle application de localisation Athlete Central disponible en téléchargement

Chères sportives, chers sportifs du groupe cible de l'**AFLD uniquement**

L'Agence mondiale antidopage a annoncé, [dans un communiqué publié le 27 novembre 2019](#), que l'application Athlete Central était désormais disponible en téléchargement dans [l'Apple store](#) et sur [Google play](#) et prête à être utilisée par les sportifs.

L'Agence française de lutte contre le dopage a eu l'opportunité de participer ces derniers mois à la phase de test de ce nouvel outil et a ainsi pu constater l'amélioration considérable qu'il apportera, au quotidien, aux sportifs soumis aux obligations de localisation.

Grâce à [la réforme de son dispositif de localisation](#) qui entrera **en vigueur le 1er janvier 2020** et à Athlete Central, l'AFLD se réjouit de pouvoir fournir plus de souplesse et de réactivité aux sportifs de son groupe cible. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter [la page d'Athlete Central](#) sur le site Web de l'AMA. Pour toute autre question sur Athlete Central ou sur le nouveau dispositif de localisation, n'hésitez pas à nous écrire à localisation@afl.fr

Quelques conseils pour vos premiers pas avec Athlete Central (extraits de la [FAQ](#) mise en ligne par l'AMA) :

Où peut-on télécharger Athlete Central ?

L'application Athlete Central peut être téléchargée dans [l'Apple Store](#) et sur [Google Play](#).

Comment les sportifs peuvent-ils se connecter pour la 1re fois ?

La première fois que les sportifs se connecteront à Athlete Central, ils devront utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe qu'ils utilisent sur le site Web d'ADAMS ou l'ancienne application ADAMS.

S'ils n'ont pas de nom d'utilisateur ni de mot de passe, ils devront communiquer avec leur organisation antidopage. Lorsqu'ils se connecteront pour la première fois, ils auront la possibilité d'utiliser l'authentification à deux facteurs et devront configurer des questions de sécurité pour protéger encore davantage l'intégrité de leurs renseignements personnels.

L'authentification à deux facteurs renforce la sécurité de leurs données et l'AMA recommande aux sportifs d'activer cette fonction. Pour ce faire, ils devront utiliser un mot de passe temporaire à usage unique (TOTP) qui garantit la légitimité des informations d'identification de l'utilisateur du compte.

Une fois le processus complété, si leur téléphone intelligent possède des fonctions d'accès biométriques telles que l'empreinte digitale ou la reconnaissance faciale, les sportifs peuvent choisir d'utiliser l'authentification biométrique pour accéder à Athlete Central. Sur le tableau de bord, ils devront sélectionner l'icône des réglages dans la section « Options de connexion rapide », puis activer le NIP et l'authentification biométrique. L'utilisation du NIP n'est prévue que si l'authentification biométrique de l'appareil du sportif ne fonctionne pas correctement.

Cordialement,

AFLD Communication
Agence française de lutte contre le dopage
8 rue Auber | 75009 Paris | France
communication@afl.fr
www.afl.fr